

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 321

7 mars 2007

### SOMMAIRE

3C Communications International SA ...	15395	GERES Investment S.à r.l. ....	15374
Adlerfinanz S.A. ....	15376	Hatena ....	15397
ADT Finance S.A. ....	15377	Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l. ....	15362
AELF A S.à r.l. ....	15376	Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG ....	15373
AELF B Investments ....	15388	International Textile Investment S.A. ....	15396
Alabuga International S.A. ....	15375	Invest Association Luxembourg S.A. ....	15366
BH Luxembourg S.A. ....	15375	KKR International Flooring 1 S.à r.l. ....	15398
Borgbu S.A. ....	15408	Kone Luxembourg ....	15408
Borgo Nobile S.A. ....	15372	Lantau S.A. ....	15377
Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	15396	Mieti S.A. ....	15370
Bresson Incorporated ....	15386	Nautifin S.A. ....	15387
Butaz International S.A. ....	15384	NB Design s.à.r.l. ....	15367
Carry European Markets ....	15364	Netshippers S.à r.l. ....	15365
CCE Holdings (Luxembourg) ....	15385	Penning, Biermann et Bach Sàrl ....	15371
Cerbero Holding S.A. ....	15376	Pingoon S.A. ....	15388
CIPE Luxembourg S.A. ....	15367	Saint Merri Overseas S.A. ....	15389
Conforto Holding S.A. ....	15388	Serfin International Holding S.A. ....	15384
Courtal ....	15394	SunGard Systems Luxembourg S.A. ....	15369
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A. ....	15385	SunGard Systems Luxembourg S.A. ....	15369
Domus International S.A. ....	15386	Tekno ....	15362
DS Turkey 3 S.à r.l. ....	15378	TMD Friction Luxembourg ....	15394
Eastpharma S.à r.l. ....	15362	T.S.G. Restaurant Sàrl ....	15370
Federspiel & Back Holding S.à r.l. ....	15383	TyCom Holdings II S.A. ....	15394
FI Capital Luxembourg S.A. ....	15369	Unispar Holding S.A. ....	15366
Filerimos Immobilière S.A. ....	15375	Valera Holdings S.à r.l. ....	15396
Fire Door Investment S.A. ....	15397	Web T & D Holding S.A. ....	15387
F.P. Invest S.A. ....	15377	West Air Conditioning S.A. ....	15408
Frontel S.A. ....	15397	World Management S.A. ....	15370

**Tekno, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1244 Luxembourg, 10A, Jean-François Boch.  
R.C.S. Luxembourg B 35.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEKNO S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007013771/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05571. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

**Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 57.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour HOTEL-RESTAURANT SIMMER S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007014007/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02513. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

**Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and six, on the fifteenth November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

EASTPHARMA LIMITED, a company incorporated in Bermuda and registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of EASTPHARMA S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 119476, and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 13 September 2006 by Luxembourg Notary Henry Hellinckx and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091, page 100351 (the «Company»);

The Sole Shareholder is here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To change the currency in which the Company's share capital is expressed from EUR to USD at an exchange rate of USD 1.28 for EUR 1.- so that the Company's share capital is fixed at USD 16,000.- (sixteen thousand dollars).

2) To fix the nominal value of each share, expressed in USD, at USD 32.- (thirty-two dollars) each, with effect as of 13 September 2006.

3) To convert the 500 (five hundred) shares of USD 32.- (thirty two dollars) each into 320 (three hundred twenty) shares of USD 50.- (fifty dollars) each.

4) To restate article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the currency change, with effect as of 13 September 2006.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder decides what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the currency in which the Company's share capital is expressed from EUR to USD at an exchange rate of USD 1.28 for EUR 1.-.

The Sole Shareholder resolves that this currency change shall be effective as of 13 September 2006.

*Second resolution*

The meeting decides to fix the nominal value of each share, expressed in USD, at USD 32.- (thirty-two dollars) each.

*Third resolution*

The meeting decides to convert the 500 (five hundred) shares of USD 32.- (thirty-two dollars) each into 320 (three hundred twenty) shares of USD 50.- (fifty dollars) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association and to give it the following wording:

« **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand dollars (USD 16,000.-) divided into three hundred twenty (320) ordinary shares with a par value of fifty dollars (USD 50.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable as set out under Article 14, paragraph 4 of these articles of incorporation.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le quinze septembre,

Par-devant Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

EASTPHARMA LIMITED, une société incorporée aux Bermudes (numéro de registre 38806), ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes (l'«Associé Unique»);

en sa qualité d' Associé Unique de EASTPHARMA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section C numéro 119.476, et constituée selon les lois de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire Henry Hellinckx le 13 septembre 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2091, page 100351 (la «Société»), et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

L'Associé Unique est ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changer la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé de l'EUR à l'USD à un taux de change de 1,28 USD pour 1,- EUR, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à 16.000,- USD (seize mille dollars).

2) Fixer la valeur nominale de chacune des parts sociales, exprimée en dollars, à 32,- USD (trente-deux dollars) avec effet au 13 septembre 2006.

3) Convertir les 500 (cinq cents) parts de 32,- USD (trente-deux dollars) chacune en 320 (trois cent vingt) parts de 50,- USD (cinquante dollars) chacune.

4) Modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 13 septembre 2006.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé de l'euro au dollar à un taux de change de 1,28 USD pour 1,- EUR, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à 16.000,- USD (seize mille dollars).

L'Associé Unique décide que la conversion de devise sera effective au 13 septembre 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chacune des parts sociales, exprimée en dollars, à 32,- USD (trente-deux dollars)

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir les 500 (cinq cents) parts de 32,- USD (trente-deux dollars) chacune en 320 (trois cent vingt) parts de 50,- USD (cinquante dollars) chacune

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 16.000,- USD (seize mille dollars), divisé en 320 (trois cent vingt) parts ordinaires de 50,- USD (cinquante dollars) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sur décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 91, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007014553/242/113.

(070006191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Carry European Markets, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.793.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social, le 2 mai 2005 à 9.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2007014744/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Netshippers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 114.075.

Im Jahre zwei tausend sechs, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Stefan Lenninger, Kaufmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Flürchen 43.
- 2.- Herr Peter Lenninger, Beamter, wohnhaft in D-54309 Newel-Beßlich, Im Gemeindeberg 36.
- 3.- Herr Markus Scherer, Betriebswirt, wohnhaft in D-54518 Dreis, Kirchstrasse 10.
- 4.- Herr René Ellekotten, Kaufmann, wohnhaft in NL-7548 BB Enschede, Weleweg 12.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NETSHIPPERS S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6680 Merttert, 2, rue Haute, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.075.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 879 vom 4. Mai 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt zugeteilt wurden:

1.- Herr Stefan Lenninger, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile . . . . .	25
2.- Herr Peter Lenninger, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile . . . . .	25
3.- Herr Markus Scherer, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile . . . . .	25
4.- Herr René Ellekotten, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile . . . . .	25
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Anteilübertragungen*

Herr Markus Scherer überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünfundzwanzig (25) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Stefan Lenninger, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von einem Euro (EUR 1,-).

Herr René Ellekotten überträgt und überlässt fünfundzwanzig (25) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Peter Lenninger, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von einem Euro (EUR 1,-).

Die Herren Stefan und Peter Lenninger sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Die Herren Markus Scherer und René Ellekotten erklären vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von den Herren Stefan und Peter Lenninger den ihnen jeweils zustehenden Betrag von einem Euro (EUR 1,-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Markus Scherer, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft NETSHIPPERS S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, die Herren Stefan und Peter Lenninger den instrumentierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der Anteilübertragungen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Stefan Lenninger, Kaufmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Flürchen 43, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Herr Peter Lenninger, Beamter, wohnhaft in D-54309 Newel-Beßlich, Im Gemeindeberg 36, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Markus Scherer als Geschäftsführer an und erteilen ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Lenninger, P. Lenninger, M. Scherer, R. Ellekotten, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2006, vol. 362, fol. 90, case 10. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. Januar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007012354/201/67.

(070003913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Invest Association Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 60.396.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que Monsieur Jean-Marc Faber démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 8 janvier 2007.

En sa qualité d'agent domiciliaire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société INVEST ASSOCIATION LUXEMBOURG S.A., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007014710/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04591. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(070006564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Unispar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 31.296.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2006*

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2006:

- que le mandat des administrateurs actuels:

\* Monsieur Félix Chatellier, demeurant à Bouliac (F) 73, avenue de la Belle Etoile

\* Monsieur Hervé Chatellier, demeurant à Bouliac (F) 58, Chemin de Brousse

\* Monsieur Luc Chatellier, demeurant à Lude (F) 25, Craon de Ludes a été prolongé.

Le mandat des administrateurs viendra à expiration lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- que le mandat du commissaire aux comptes actuel:

\* Monsieur Robert Elvinger, demeurant à Luxembourg, 16, Val Sainte Croix a été prolongé.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014739/1595/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.491.

—  
Monsieur Olivier Lambinet a décidé de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 décembre 2006.

Pour extrait

CIPE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014790/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**NB Design s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 123.249.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le huit décembre

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Mademoiselle Nadine Balk, graphiste diplômée, née à Dudelange, le 22 mai 1978 (N ° Matricule 19780522243), demeurant à L-3260 Bettembourg, 105, route de Mondorf;

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de NB DESIGN S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la conception et réalisation de Design, Web Design, publicité, créations audiovisuelles et graphiques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée Générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivants.

Est nommée gérante technique:

- Madame Nadine Balk, prédite;

Le siège social est établi à L-3219 Bettembourg, 12, rue du Coin.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Balk, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 13 décembre 2006, vol. 909, fol. 38, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 janvier 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007014579/209/74.

(070006133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société  
le 27 décembre 2006*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de messieurs John Schroeder, Harold Finders, Michael J. Ruane, Max J. Broedlow et Bernard Hure pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007014745/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la reunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 janvier 2007*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Jacopo Rossi de son poste d'administrateur.

Monsieur Régis Donati, expert comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), deumeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.  
G. Diederich / R. Donati  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014772/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 22 décembre 2006*

Le conseil d'administration de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2006.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007014746/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**World Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 80.012.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2006*

Monsieur Marchiorello Filippo, Monsieur Grassi Roberto et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
WORLD MANAGEMENT S.A.

R. Grassi / V. Arno'  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007014747/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Mieti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 58.008.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 décembre 2006*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de la société en remplacement de M. Angelo De Bernardi. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
MIETI S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007014748/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**T.S.G. Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 114.166.

—  
Je vous présente ma démission de mes fonctions de gérant administratif au sein de notre société à compter de ce jour.

Dudelange, le 10 janvier 2006.

F. Tavares.

Référence de publication: 2007014794/7124/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05004. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Penning, Biermann et Bach Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 123.250.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit décembre

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Penning, agent général d'assurance, né à Luxembourg, le 12 juin 1964 (Matricule No. 19640612331), demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 9, rue du Bois.

2.- Monsieur François Charles dit Fränk Biermann, agent général d'assurance, né à Luxembourg, le 21 septembre 1960 (Matricule No. 19600921250), demeurant à L-8286 Kehlen, 3, rue du Cimetière.

3.- Madame Marie-Christine Fagneray, agent d'assurance, née à Arlon (Belgique), le 3 février 1967 (Matricule No. 19670203541), épouse de Monsieur Christophe Bach, demeurant ensemble à B-6780 Hondelange, 9, rue de l'Amicale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PENNING, BIERMANN ET BACH S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Christian Penning, prèdit . . . . .	85
- Monsieur Fränk Biermann, prèdit . . . . .	85
- Madame Marie-Christine Bach-Fagneray, prèdite . . . . .	<u>30</u>
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée Générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.
- Sont nommés gérants Monsieur Christian Penning, Monsieur Fränk Biermann et Madame Marie-Christine Bach-Fagneray, prédits.

La société est valablement engagée par la seule signature de chacun des trois gérants.

- Les associés déclarent commencer l'activité de la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparents, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Penning, F. Biermann, M.-C. Bach-Fagneray. C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 20 décembre 2006, vol. 909, fol. 48, case 3. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 janvier 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007014583/209/78.

(070006134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

### **Borgo Nobile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.841.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 septembre 2006*

Sont renommés administrateurs pour une durée de un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président
- Monsieur Francesco Ghioldi, avocat, demeurant au 3, Largo Bernasconi, CH-6850 Mendrisio
- Monsieur Beda Nauer, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Via Marconi, CH-6901 Lugano

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014750/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00633. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Immo Gestion S.à r.l., en abrégé IG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.264.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

BLACK STAR PROPERTY S.A., société de droit du Belize, avec siège social à Belize-City (République du Belize), 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, inscrite au «Registrar of International Business Companies» de Belize-City sous le numéro 55.900,

représentée par son administrateur, Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis,

ici représentée par Monsieur Christophe Brau, employé privé, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion et la location de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de IMMO GESTION S.à r.l., EN ABREGE IG, société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, BLACK STAR PROPERTY S.A., société de droit du Belize, avec siège social à Belize-City (République du Belize), 35A, Regent Street, P.O. Box 1777.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Angèle Grotz, administratrice de sociétés, née à Luxembourg, le 17 juin 1963, demeurant à L-8315 Olm, 8, rue du Commerce.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Brau, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 75, case 3. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007014543/227/91.

(070006345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**GERES Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.472.

Le siège social de AAREAL FUND MANAGEMENT S.à r.l., en sa fonction d'Associé de GERES INVESTMENT S.à r.l., a été transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007014795/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**BH Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.299.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social a Luxembourg, le 19 décembre 2006*

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

BH LUXEMBOURG S.A.

M.-F. Ries-Bonani / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014769/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Alabuga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.371.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social a Luxembourg, le 8 décembre 2006*

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

ALABUGA INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014770/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Filerimos Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.432.

—  
*décembre 2006*

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
FILERIMOS IMMOBILIERE S.A.  
A. De Bernardi / R. Donati  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014771/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Cerbero Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 78.431.

—  
décembre 2006

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
CERBERO HOLDING S.A.  
A. De Bernardi / G. Diederich  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014773/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03493. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Adlerfinanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 57.926.

—  
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Péri 9<sup>E</sup>, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006  
Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007014785/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**AELF A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.850.

—  
Le siège social de AAREAL FUND MANAGEMENT S.à r.l., en sa fonction d'Associé de AELF A S.à r.l., a été transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007014796/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**F.P. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 68.443.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 décembre 2006 que:

1. Monsieur Alain Lam a été réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014787/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Lantau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.185.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 octobre 2006*

1. Monsieur Franco Fagnano et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Jean-Marc Heitz est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

2. Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

LANTAU S.A.

F. Fagnano / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014754/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**ADT Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.399.

—  
En date du 29 décembre 2006, Monsieur Olivier Lambinet a décidé de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait  
ADT FINANCE S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007014792/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**DS Turkey 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.243.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED, with registered address at 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, registered on the records of the Island of Guernsey on the 3rd November, 2006, under number 4576, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 21 November, 2006.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.»

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name DS TURKEY 3 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed by the above-named company BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED, and they have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2007.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Joseph Mayor, companies director, born on May 24th 1962 at Durban, South Africa, professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on November 12 th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4HP, immatriculée au Registre de Guernesey sous le numéro 4576, ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 21 novembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de DS TURKEY 3 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre

disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED, et toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

M. Joseph Mayor, né le 24 mai 1962 à Durban, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mme Géraldine Schmit, née le 12 Novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi à au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2006, vol. 440, fol. 5, case 11. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007014551/242/292.

(070005984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

#### **Federspiel & Back Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 décembre 2006.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007015185/206/13.

(070006985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Serfin International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.161.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 novembre 2006 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, administrateur démissionnaire.

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

- Le mandat de Monsieur José-Marc Vincentelli en tant que président du conseil d'administration étant échu, a été renouvelé.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007014789/58/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02452. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Butaz International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.768.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

*tenue au siège social à Luxembourg, le 15 décembre 2006*

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

*Pour extrait sincère et conforme*

*BUTAZ INTERNATIONAL S.A.*

*A. De Bernardi / M. Kara*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007014763/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03723. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**CCE Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 104.955.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 novembre 2006*

L'associé unique décide de nommer Bruno Picquet, rue Toernich 25, 6780 Wolkrange, Belgique, né le 8 avril 1964 à Liège, comme administrateur de la Société à partir du 17 novembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale de 2010, et fixe le nombre d'administrateurs à trois (3).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

*Pour CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG)*

Signature

Référence de publication: 2007014774/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01305. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

—  
L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Emmanuel Réveillaud, avocat demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la gérance de la société DECATHLON INTERNATIONAL SHAREHOLDING PLAN S.C.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de la gérance prise en sa réunion du 23 octobre 2006,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société DECATHLON INTERNATIONAL SHAREHOLDING PLAN S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juillet 2006, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 2 octobre 2006 numéro 1840 et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 118.164.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de cinquante millions (EUR 50.000.000,-) d'euros et le même article autorise la gérance à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 23 octobre 2006, la gérance, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de huit millions cent trente-neuf mille quarante-cinq euros (EUR 8.139.045,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros à huit millions cent soixante-dix mille quarante-cinq euros (EUR 8.170.045,-), par la création d'un million six cent vingt-sept mille huit cent neuf (1.627.809) actions nouvelles d'une valeur de cinq (EUR 5,-) euros chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les un million six cent vingt-sept mille huit cent neuf (1.627.809) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit millions cent trente-neuf mille quarante-cinq euros (EUR 8.139.045,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à huit millions cent soixante-dix mille quarante-cinq euros (EUR 8.170.045,-), de sorte que le premier paragraphe de l'article 5 «Capital souscrit» des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de huit millions cent soixante-dix mille quarante-cinq euros (EUR 8.170.045,-) représenté par un million six cent trente-quatre mille neuf (1.634.009) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) dont trois cent douze (312) actions attribuées aux Commandités, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et un million six cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept (1.633.697) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («Actions ordinaires»).

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

*Frais, évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 85.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Réveillaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2006, vol. 438, fol. 65, case 1. — Reçu 81.390,45 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007014556/242/60.

(070006188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Domus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.877.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 novembre 2006*

La démission de Messieurs Federico Innocenti et Arno' Vincenzo de leurs postes d'administrateurs est acceptée.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DOMUS INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014768/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03529. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Bresson Incorporated, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 décembre 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur Jean Karoubi, administrateur de sociétés, demeurant à 32 Drayton Gardens, Londres SW 109, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Bruce Hern, administrateur de sociétés, demeurant à Southampton SB02 (Bermudes), Fleetway, 26 Jennings Bay Road

- Madame Margaret Hern, administrateur de sociétés, demeurant à Southampton SN 04 (Bermudes) 26 Jennings Bay Road

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014810/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

### **Web T & D Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.064.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Peri 9E, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014800/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

### **Nautifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.758.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Péri 9E, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014801/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Pingoon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.184.

*décembre 2006*

Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée administrateur pour une nouvelle période de cinq ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), et Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

PINGOON S.A.

R. Donati / R. Scheifer-Gillen

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007014815/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03461. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Conforto Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 6.465.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Peri 9E, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014802/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00680. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**AELF B Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.437.

Le siège social de AAREAL FUND MANAGEMENT S.à r.l., en sa fonction d'Associé de AELF B INVESTMENTS S.à r.l., a été transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007014797/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03152. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070006421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

**Saint Merri Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.248.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) Madame Pascale Rivoire, cadre, demeurant à rua Henrique Martins, 785, Jardim Paulista, São Paulo, Brésil,
  - 2) Monsieur Jean-Luc Rivoire, ingénieur, demeurant rua Henrique Martins, 785, Jardim Paulista, São Paulo, Brésil
- tous deux ici représentés par Madame Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé à Paris le 19 décembre 2006,

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

**Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La Société anonyme adopte la dénomination SAINT MERRI OVERSEAS S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations par le biais le cas échéant de conseils aux sociétés membres du même groupe sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

## Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social émis de quatre cent trois mille six cent cinquante euros (403.650,- EUR), divisé en quarante mille trois cent soixante-cinq (40.365) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

### 6.1.- Droit de préemption

A. En cas de cession, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de premier refus réglé conformément aux dispositions du présent article.

B. Le droit de premier refus ne s'appliquera toutefois pas en cas de transfert des actions par un actionnaire à son conjoint, à un descendant en ligne directe ou à une société dont il détient seul ou avec son conjoint directement ou indirectement plus de 75 % du capital social. Dans l'hypothèse où l'actionnaire cédant viendrait à ne plus détenir seul ou avec son conjoint 75 % du capital social de l'actionnaire cessionnaire, ce dernier se verra dans l'obligation soit d'offrir les actions acquises aux autres actionnaires aux conditions décrites au point 6.1., soit de rétrocéder les actions acquises à l'actionnaire cédant au prix d'acquisition, actionnaire cédant qui s'engage à la reprise des actions offertes aux autres actionnaires que ces derniers ne se proposent pas à acquérir. Le droit de premier refus ne s'appliquera également pas en cas d'approbation de la cession par les actionnaires représentant les 2/3 du capital social.

C. Si un actionnaire (ci-après dénommé «le Vendeur») souhaite disposer de tout ou partie de ses actions en faveur d'un autre actionnaire ou d'un tiers et que s'applique le droit de premier refus, cet actionnaire notifiera son projet par écrit (ci-après l'«Offre de Vente») au conseil d'administration avec copie à tous les autres actionnaires les invitant à acquérir l'intégralité des actions offertes. L'Offre de Vente contiendra également l'information requise pour permettre aux autres actionnaires d'exercer leur droit de sortie commune au cas où ils ne souhaiteraient pas faire usage de leur droit de premier refus.

D. L'Offre de Vente précisera le prix auquel le Vendeur est disposé à céder ses actions et identifiera l'actionnaire ou la partie tierce intéressée par l'acquisition à ce prix.

E. Les autres actionnaires à qui les actions sont offertes en vente (ci-après dénommés l'«Acquéreur») notifieront par écrit dans le mois suivant l'accusé de réception de l'Offre de Vente au conseil d'administration avec copie au Vendeur:

- leur acceptation respective (le cas échéant) d'acquérir les actions offertes au prix spécifié dans l'Offre de Vente, ou
- leur refus respectif (le cas échéant) d'acquérir les actions offertes.

F. Si un actionnaire ne notifie pas conformément au paragraphe E précité au cours de la période d'un mois au conseil d'administration sa décision en réponse à l'Offre de Vente, cet actionnaire sera considéré comme ayant décliné l'offre à l'expiration de ce délai de un mois.

G. Si plus d'un Acquéreur accepte l'Offre de Vente des actions au prix annoncé par le Vendeur, chaque Acquéreur se verra allouer des actions au prorata de sa participation antérieurement détenue dans la Société, le Vendeur et les Acquéreurs non intéressés étant écartés en vue de déterminer la part revenant aux Acquéreurs intéressés.

H. L'Acquéreur qui accepte l'Offre de Vente du Vendeur au prix annoncé par le Vendeur aura à payer au Vendeur, ou selon les instructions de ce dernier, le prix d'achat dans un délai d'un mois calendrier prenant cours à la date d'acceptation de ladite Offre.

I. Dès réception de l'Offre de Vente, le Vendeur remettra à l'Acquéreur un document dûment exécuté consacrant le transfert desdites actions contre paiement par l'Acquéreur intéressé du prix d'acquisition.

J. Si l'Offre de Vente n'est pas acceptée ou si l'Acquéreur ne règle pas le prix d'acquisition pour toutes les actions offertes dans le délai d'un mois calendrier prenant cours à la date d'acceptation, le Vendeur sera en droit de vendre ses actions à la partie tierce et cette vente aura à être exécutée au plus tard dans le mois sous forme d'un contrat de vente liant légalement les parties au prix spécifié dans l'Offre de Vente.

K. Ces dispositions s'appliqueront mutatis mutandis à tout transfert pour cause de décès d'un actionnaire.

### 6.2.- Droit de sortie commune

L'actionnaire souhaitant transférer ses actions dans la Société doit offrir aux autres actionnaires opportunité et le droit de participer à cette cession aux mêmes termes et conditions que celles contenues dans l'Offre de Vente pour autant que les autres actionnaires n'aient pas accepté ou aient été défaillants pour acheter valablement ou en temps utile toutes les actions offertes en faisant usage de leur droit de premier refus.

Les autres actionnaires auront dans le mois suivant réception de l'Offre de Vente conformément aux dispositions de la clause 6.1. à notifier par écrit au conseil d'administration avec copie au Vendeur:

- leur acceptation respective (le cas échéant) de vendre tout ou partie de leurs actions aux mêmes termes et conditions que ceux spécifiés dans l'Offre de Vente, ou
- leur refus respectif (le cas échéant) de vendre tout ou partie de leurs actions.

Au cas où un actionnaire ne notifierait pas au conseil d'administration sa décision dans le délai d'un mois, cet actionnaire sera considéré comme ayant décliné l'offre de participer au transfert proposé.

Au cas où l'acquéreur tiers potentiel souhaiterait acheter seulement un nombre d'actions inférieur au nombre total d'actions offertes par tous les offrants, en ce comprises les actions du Vendeur, le nombre d'actions vendues par chaque intervenant à l'acquéreur tiers potentiel sera réduit sur une base proportionnelle.

### Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée,

dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de juin de chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres Assemblées Générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.

### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
1.- Madame Pascale Rivoire, prénommée . . . . .	10.764
2.- Monsieur Jean-Luc Rivoire, prénommé . . . . .	29.601
Total: quarante mille trois cent soixante-cinq . . . . .	40.365

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en nature des quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de la société à responsabilité limitée SAINT MERRI CAPITAL S.à r.l., une société de droit français avec siège social fixé à Paris (75008), 75, bld Haussmann et qui a un capital social fixé à dix-huit mille trois cent trente-deux euros (18.332,- EUR) représenté par neuf mille cent soixante-six (9.166) parts sociales d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR).

Les quatre mille cinq cents (4.500) parts ont été apportées comme suit:

- a.- mille deux cents (1.200) parts appartenant à Madame Pascale Rivoire, prénommée, et
- b.- trois mille trois cents (3.300) parts appartenant à Monsieur Jean-Luc Rivoire, prénommé.

Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., le 21 décembre 2006, et signé par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, dans lequel les parts sociales ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

La preuve de la propriété par les souscripteurs des actions ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Les transferts à la Société des parts sociales de SAINT MERRI CAPITAL S.à r.l., seront entrés dans les registre des associés de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 6.100,- EUR.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

- a.- Monsieur Philippe Pedrini, administrateur de sociétés, demeurant à L-8229 Marner, 27, rue de la Gare,
- b.- Madame Véronique Wauthier, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, c- Monsieur Didier Schoenberger, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, et
- d.- Monsieur Jean-Luc Rivoire, prénommé.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Est nommée commissaire aux comptes:

- FIDALPHA S.A. avec siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 92, case 10. — Reçu 4.036,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007014588/206/279.

(070005989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

En date du 29 décembre 2006, Monsieur Olivier Lambinet a décidé de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

TyCom HOLDINGS II S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014791/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Courtal, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.262.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2006*

*Quatrième Résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Mazars arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007014788/689/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**TMD Friction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.725.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 10 novembre 2006*

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Luxembourg, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2006 est acceptée;

- Monsieur William Kenneth Maciver, Non-Executive Manager, né le 26 août 1939 à Stornoway, Royaume-Uni, demeurant au Tom na Moine, Acharn, Aberfeldy, Perthshire PH15 2HU, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2006 pour une période illimitée;

- Monsieur John Hudson, Executive Manager, né le 15 avril 1959 à Bindura, Zimbabwe, demeurant à Oakmere, North Weirs, Brockenhurst, Hampshire S042 7QA, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2006 pour une période illimitée;

- Monsieur Derek Whitworth, Executive Manager, né le 4 mai 1959 à Hull, Royaume-Uni, demeurant au 11 Acacia Drive, Melbourne, Derbyshire, DE73 8LT, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2006 pour une période illimitée.

- Monsieur Robert Geiger, Non-Executive Manager, né le 29 mai 1945 à Dayton, Ohio, Etats-Unis, demeurant au 41 Goose Green Road, Pleasant Valley, Connecticut 06063, Etats-Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2006 pour une période illimitée;

- Monsieur Antonio Alvarez III, Non-Executive Manager, né le 30 mars 1966 à Quezon City, Philippines, demeurant au One Canada Square (10th Floor), Canary Wharf, London E145AA, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 novembre 2006 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

*Pour TMD FRICTION LUXEMBOURG*

MERCURIA SERVICES S.A.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007014959/1005/35.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04574. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

### **3C Communications International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social  
le 11 décembre 2006 à 16.45 heures*

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide:

- de nommer comme nouvel administrateur M. Rafael Ros Montero, né le 11 mars 1971 à Palencia, Espagne, demeurant à la Ferme de Lorentzscheuer L-8059 Bertrange, en remplacement de M. Alex Zivoder; et

- de nommer comme nouvel administrateur M. Carl Fredrik Linton, né le 23 août 1966 à Irsta, Suède et demeurant à Violstigen 4, S-13336 Saltsjöbaden, en remplacement de M. Per Borgklint.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra fin 2006.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR 3CCOM LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2007015120/1053/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.685.012.500,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

—  
*Extrait pour publication des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 23 novembre 2006*

L'associé unique a décidé de nommer les administrateurs suivant dont le mandat vient à échéance ce jour, à savoir:

- Monsieur Roger Gloden, résidant à 41 Simengseck, 5441 Remerschen, Luxembourg;
- Monsieur Franck Govaerts, résidant à 65 Boomsteeg, 3520 Zonhoven, Belgique; et
- Monsieur Joseph D. Heinrich, résidant à 17, rue Vaneau, 75007 Paris, France;

Pour une durée prenant fin à l'assemblée générale se tenant en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

*Pour BOTTLING HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007014775/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

---

**(070006297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.****Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

—  
En date du 29 décembre 2006, Monsieur Olivier Lambinet a décidé de démissionner de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait

VALERA HOLDINGS S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007014793/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

---

**(070006361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.****International Textile Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.846.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 août 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Giovanni Viani, directeur de banque, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse;
- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- MIAKUNAL S.A., 116 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014809/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Frontel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.920.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Peri 9E, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014803/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Fire Door Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.950.

—  
EXTRAIT

(1) Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société datées du 12 décembre 2006 que M. Marcel Stephany a été nommé administrateur unique de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, en remplacement de

1. M. Georges Deitz, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 juin 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

2. M. Pascal Noël, né à Thionville (France), le 31 mai 1962, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

3. Mme. Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 avril 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

(2) Désormais, le conseil d'administration de la Société se compose uniquement de M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014798/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Hatena, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.179.

—  
Par la présente, je vous prie de noter que je démissionne de mon poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société HATENA, immatriculée au RC sous le numéro B 115.179, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

A. Pumilia.

Référence de publication: 2007015130/576/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

**KKR International Flooring 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.283.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand six, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich. (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Alberta, Canada, having its registered office at C/O EESON & WOOLSTENCROFT LLP, 603 - 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada, represented by Laurent Schummer, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, the United States of America on December 2006.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of KKR INTERNATIONAL FLOORING 1, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its holder to one vote at the general meetings of the shareholders.

The rights of each share to any profit are described in article 24 of the present Articles of Incorporation.

The rights of each share to any liquidation profit are described in article 25 of the present Articles of Incorporation.

Within the limits permissible under the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the shares shall be redeemable at fair market value, in view of their immediate cancellation.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 10. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A managers (the «Class A Managers») and one or several class B managers (the «Class B Managers»).

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager of the same class, if any, as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that in the event there are Class A and Class B Managers such quorum shall be further met only provided that at least one Class A Manager be present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 13. Powers of the Managers.** The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests - Indemnification.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number of shares
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP .....	12,500.-	500
Total: .....	12,500.-	500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

##### *Extraordinary general meeting*

###### *First resolution*

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

Mr. Jacques Garaialde, Investor, having his professional address at KKR & CO. LTD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom;

Ms. Silke Scheiber, Investor, having her professional address at KKR & CO. LTD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom;

Mr. Stefan Lambert, Senior Accountant, having his professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

Mr. Wolfgang Zettel, Manager, having his professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

###### *Second resolution*

The registered office shall be at 59, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège social au C/O EESON & WOOLSTENCROFT LLP, 603 - 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5, Canada («KKR»),

représenté par Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, États-Unis d'Amérique en décembre 2006.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination KKR INTERNATIONAL FLOORING 1, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Toute part sociale de la Société donne droit à son porteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

Les droits de chaque part sociale de la Société aux Bénéfices sont décrits par l'article 24 des présents Statuts.

Les droits de chaque part sociale de la Société au boni de liquidation sont décrits par l'article 25 des présents Statuts.

Dans les limites permises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les parts sociales sont rachetables à leur valeur vénale, suivi de leur suppression immédiate.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

## Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non,

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

**Art. 11. Réunions du Conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il

pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant de même catégorie comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, pour autant que s'il soit des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, la présence d'un Gérant de catégorie A est nécessaire afin de respecter les conditions de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflit d'intérêts - Indemnisation.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnifiera tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 16. Représentation de la société.** Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs

soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre de parts sociales
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	12.500,-	500
Total: . . . . .	12.500,-	500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de Décembre 2007.

### *Assemblée générale extraordinaire*

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

Monsieur Jacques Garaialde, Investisseur, ayant son adresse professionnelle au KKR & CO. LTD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

Madame Silke Scheiber, Investisseur, ayant son adresse professionnelle au KKR & CO. LTD, Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

Monsieur Stefan Lambert, Comptable, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Monsieur Wolfgang Zettel, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Seconde résolution*

Le siège social est fixé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2006, vol. 471, fol. 44, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007015188/5770/539.

(070006831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**West Air Conditioning S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.620.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Peri 9 E , CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014805/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Borgbu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.844.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 décembre 2006*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Via Peri 9E, CH-6900 Lugano, administrateur et administrateur délégué en remplacement de Maître Giorgio Moroni-Stampa.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luca Simona viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007014806/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---

**Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

—  
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 mai 2006 la décision suivante:

- Renouvellement de la société PricewaterhouseCoopers avec siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, en qualité de commissaire, pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007014814/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

---